

Avis du CSRPN Auvergne-Rhône-Alpes N°AURA-2020-E-008

AVIS EXPERT DÉLÉGUÉ FAUNE

Commission Alpes-Ain

du Conseil Scientifique Régional de du patrimoine naturel

AUVERGNE-RHONE-ALPES

Référence de la demande (N° ONAGRE) : 2020-00110-051-001/002

Dénomination du projet : projet de recherche dans le cadre d'un appel d'offre Biodiversité du CD 38, capture de têtards de Grenouille rousse

Lieu des opérations : Plusieurs sites des départements de l'Isère et de la Savoie

Bénéficiaire : UMR 5175 – Centre d'Écologie Fonctionnelle et Évolutive Montpellier

MOTIVATION OU CONDITIONS

Les prélèvements prévus de 20 œufs par mare ne sont pas de nature à remettre en cause l'état des populations locales de grenouilles rousses, à condition que les pontes présentes dans les mares (et celles alentours en cas de réseaux de mares) au moment du prélèvement soient en nombre suffisant pour les supporter. Avant de réaliser ces prélèvements il faudra donc inventorier les pontes présentes dans les mares.

Le relâcher des têtards dans leurs mares d'origine est une mesure de réduction des impacts importante. Cependant une attention particulière devra être apportée aux aspects sanitaires pendant les transports, l'élevage et les manipulations pour éviter que les têtards relâchés soient porteurs de pathogènes.

Un bilan des opérations de capture-élevage-relâchés sera à fournir à la DREAL après réalisation.

EXPERT DÉLÉGUÉ FAUNE

EXPERT DÉLÉGUÉ FLORE

AVIS FAVORABLE

FAVORABLE SOUS CONDITIONS

DÉFAVORABLE

FAIT LE 09 mars 2020

SIGNATURE

L'expert délégué faune du CSRPN

Auvergne-Rhône-Alpes

